



**Les
Petits
Frères**

Pour un
grand âge
bien entouré

Les clés
relationnelles

Fiche
17



Le respect de la dignité de la personne

La dignité humaine est le principe éthique le plus fondamental. On peut le résumer avec la formule célèbre du philosophe des Lumières, Emmanuel Kant : « Toute personne existe comme une fin en elle-même, et non pas simplement comme un moyen dont on pourrait user à son gré. »

Définition selon la charte québécoise des droits et libertés de la personne :

Vous avez le droit au respect et à la dignité de votre personne. Par conséquent, vous devez être considéré comme une personne à part entière ayant des besoins physiques, psychologiques, spirituels et sociaux, sans égard à votre statut et à votre sexe.

De plus, vous ne devez pas faire l'objet de représailles, de discrimination ou de contraintes. À cet égard, la Commission assure, par toutes mesures appropriées, la promotion et le respect des principes contenus dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

(art. 71 al. 9 Charte québécoise des droits et libertés de la personne).

Bon accompagnement,

Les Petits Frères



Réflexion

« *La seule force, la seule valeur, la seule dignité de tout ; c'est d'être aimé.* »

Charles Péguy

Aide aux Aînés Canada s'est récemment entretenu avec des aînés canadiens d'un océan à l'autre pour comprendre ce que signifie pour eux vieillir dans la dignité.

Ce qui ressort de ces échanges est édifiant : le désir de vieillir harmonieusement et de se maintenir en santé aussi longtemps que possible, le rôle et la « valeur » d'une personne aînée dans la société, l'isolement social et ses lourdes conséquences, ou encore le désir, l'importance de transmettre leur savoir et leur sagesse aux plus jeunes.

Et au cours de ces échanges, très souvent, nous avons entendu et réentendu ce mot : RESPECT.

Source : helppagecanada



Bonnes pratiques

- Accueillir la personne avec respect et sensibilité telle qu'elle est, avec sa valeur unique;
- Prendre en considération la personne avant le besoin. Créer des ententes. Consentir mutuellement à la forme d'accompagnement;
- Respecter le rythme de la personne;
- Valoriser la contribution de la personne au sein de la communauté et auprès de soi;
- Accueillir ses inquiétudes, ses peurs, ses craintes sans les minimiser et sans les juger;
- Laisser la personne libre d'exprimer ses choix, orientations, ses désirs et ses souhaits;
- Consulter les professionnels pour assurer un accompagnement adapté et se ménager.



Attitudes à privilégier

- Témoignez de la compassion à la personne âgée, même si elle ne se montre pas toujours polie ou gentille avec vous. Il peut s'agir d'une méthode de protection après des années de peine et de frustration. Tentez de comprendre sa réticence. Donnez-vous du temps pour vous apprivoiser.
- Gardez à l'esprit que votre empathie fait toute la différence.
- Comme bénévole, partagez vos observations : vos responsables peuvent vous offrir du recul et du soutien face aux situations rencontrées.
- Comme proche aidant, n'hésitez pas à consulter les organismes ou professionnels spécialisés pour favoriser un soutien adapté et créer un filet autour de vous et des personnes aidées.



À éviter

- Décider pour la personne sans la consulter;
- Parler à la personne comme à un enfant;
- Traiter les personnes comme des bénéficiaires et non comme des personnes qui ont des limitations;
- Considérer son accompagnement comme une tâche à faire;
- Prendre tous les problèmes sur ses épaules.

Pour aller plus loin

Au téléphone

Info-Aidant : 1855 852-7784
ou info-aidant@lappui.org

Lectures

de KONINCK Thomas, *De la dignité humaine*, Presses Universitaires de France (Paris), 1995.

En ligne

Les Petits Frères, *code éthique*,
<https://www.petitsfreres.ca/a-propos/politiques/>
WikiHow, *Comment respecter les personnes âgées*,
<https://bit.ly/respect-personnes-agees>
Aide aux aînés Canada, *Vieillir dans la dignité. Ensemble*, <https://bit.ly/aide-aux-aines>. (site disponible en Anglais)